

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 26 mars 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Jean Martinage, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean Martinage, Mme Loré Vindry, Mme Ghislaine Lalbertier, M. Joseph Lillo, M. Daniel Vially, M. Pierre Mellinger, Mme Odile Ouedraogo, Mme Régine Pasquier, Mme Catherine Vitoux, M. Serge Grange, Mme Xandrine Guérin, M. Bertrand Gonin.

ÉTAIENT ABSENTS

M. Olivier Farges excusé, a donné procuration à M. Jean Martinage.
M. Christian Billaud excusé, a donné procuration à M. Joseph Lillo.
Mme Geneviève Ribaillier excusée.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE

04/03 Rencontre de M. Bernard Chaverot, candidat aux élections départementales pour le projet de tracé de la déviation de Sain-Bel – L'Arbresle.
06/03 Rencontre avec M. Joseph Lillo de l'association « Éveux et son patrimoine ».
17/03 Représenté par Mme Loré Vindry pour une réunion au lycée G. Tillion « Mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République » sur invitation de M. Vitti, inspecteur de l'Éducation Nationale sur la circonscription de l'Arbresle.
19/03 Bilan de la délinquance à la compagnie de gendarmerie de l'Arbresle.
24/03 Rencontre avec M. Pierre Mellinger de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) au sujet de la signalétique sur la RN7 concernant le couvent de La Tourette.
24/03 Rencontre avec Mme Loré Vindry de l'association Planète Jeunes pour l'élaboration du Projet Éducatif Territorial (PEDT).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné Mme Xandrine Guérin pour secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Néant.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Budget général de la commune / Vote du compte administratif 2014 – 14/2015

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisations de l'exercice 2014.

Après la discussion, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, ne participant pas au vote du compte administratif, se retire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Madame Loré VINDRY**, 1^{ère} adjointe, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire, Jean MARTINAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ▶ **STATUE** sur les résultats des deux sections :
 - **Fonctionnement un excédent de + 301 069.13 € ;**
 - **Investissement un excédent de + 440 984.17 €.**
- ▶ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2014 remis par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de L'Arbresle ;
- ▶ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ▶ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget général de la commune / Approbation du compte de gestion 2014– 15/2015

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2014, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2014 du budget général de la commune dressé par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de L'Arbresle.

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ;
- le montant de tous les titres de recettes émis ;
- le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés ;
- le montant de toutes les opérations d'ordre.

constatant ainsi, la concordance des soldes entre les comptes administratif et de gestion 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ▶ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de l'Arbresle, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ▶ **ACCEPTE** le compte de gestion 2014 du budget général de la commune tel qu'il a été présenté.

Budget général de la commune / Affectation du résultat de l'exercice 2014 – 16/2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **JEAN MARTINAGE, MAIRE**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2014**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2014**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES À RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-57 091.28 €		498 075.45 €		440 984.17 €
FONCT	394 369.64 €	270 000.00 €	176 699.49 €		301 069.13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2014	301 069.13 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		180 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		121 069.13 €
Total affecté au c/ 1068 :		180 000.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2014	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Vote des taux communaux d'imposition des taxes locales 2015– 17/2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des notifications n°1259 concernant les ressources fiscales de la commune selon les trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti). Sur ce document figurent :

- les bases d'imposition - référence 2014 ;
- les taux d'imposition communaux 2014 ;
- le produit fiscal attendu pour 2015 ;
- les allocations compensatrices 2015.

Les taux d'imposition communaux pour 2014 et ce depuis 2003 se résument comme suit :

taxes locales	Taux communaux
taxe d'habitation	12.02 %
taxe foncière sur le bâti	16.92 %
taxe foncière sur le non bâti	48.15 %

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des taux à appliquer en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ▶ **DÉCIDE** de maintenir les taux appliqués en 2014 pour l'année 2015.

Niveau de vote par section du budget de la commune – 18/2015

Le Conseil Municipal a voté les présents budgets, à l'unanimité :

- ▶ au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement ;
- ▶ au niveau des opérations, pour la section d'investissement.

En section d'investissement, certains chapitres n'ont pas d'opérations d'équipement : le vote se fait au niveau du chapitre globalisé.

Contribution SYDER pour l'année 2015 -travaux d'investissement : répartition du recouvrement de la charge - 19/2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état récapitulatif des charges pour l'exercice 2015 dues par la commune au SYDER au titre de travaux d'éclairages publics. Le montant global de l'état soit 50 738,57 €.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de recouvrement de la charge et propose la répartition de la somme comme suit :

Investissement	8 738,57 €
Fiscalisation	42 000 €
Total	50 738,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **DÉCIDE** le recouvrement de la charge de 50 738,57 € due par la commune au SYDER pour l'exercice 2015, d'une part par fiscalisation pour un montant de 42 000,00 € et d'autre part par budgétisation en investissement pour 8 738,57 € ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document portant sur ce sujet ;
- ▶ **PRÉCISE** qu'une copie de la présente sera remise au SYDER.

Budget locaux commerciaux / Vote du compte administratif 2014 - 20/2015

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisations de l'exercice 2014.

Après la discussion, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, ne participant pas au vote du compte administratif, se retire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Madame Loré Vindry**, 1^{ère} Adjointe, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Maire, JEAN MARTINAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ▶ **STATUE** sur les résultats des deux sections :
 - **Fonctionnement un excédent de + 10 128,07 € ;**
 - **Investissement un déficit de – 6 335,84 € ;**
- ▶ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2014 remis par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de L'Arbresle ;
- ▶ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget locaux commerciaux / Approbation du compte de gestion 2014– 21/2015

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2014, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2014 du budget locaux commerciaux dressé par Madame DUPONT DESGRAND, Comptable du Trésor Public de L'Arbresle.

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 ;
- le montant de tous les titres de recettes émis ;
- le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés ;
- le montant de toutes les opérations d'ordre ;

constatant ainsi, la concordance des soldes entre les comptes administratif et de gestion 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par Madame DUPONT DESGRAND Comptable du Trésor Public de l'Arbresle, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **ACCEPTÉ** le compte de gestion 2014 du budget locaux commerciaux tel qu'il a été présenté

Budget locaux commerciaux / Affectation du résultat de l'exercice 2014 – 22/2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **JEAN MARTINAGE, MAIRE**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2014**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2014**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES À RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-7 460.20 €		1 124.36 €		-6 335.84 €
FONCT	10 394.39 €	8 960.00 €	8 693.68 €		10 128.07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2014	10 128.07 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		6 335.84 €

Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	1 800.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 992.23 €
Total affecté au c/ 1068 :	8 135.84 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2014
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Niveau de vote par section du budget locaux commerciaux – 23/2015

Le Conseil Municipal a voté les présents budgets, à l'unanimité :

- ▶ au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement ;
- ▶ au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.

Offre départementale d'ingénierie publique – 24/2015

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier du Département du Rhône en date du 09 février 2015 proposant son assistance aux collectivités, dans l'exercice de leurs missions, par le biais d'une agence technique départementale en régie.

À partir du 1^{er} mars 2015, dans le cadre d'une convention passée avec chaque collectivité intéressée, le concours de cette agence d'ingénierie peut être apporté dans les domaines suivants :

- voirie, aménagement de l'espace public ;
- bâtiment, maîtrise de l'énergie ;
- eau, assainissement, cours d'eau ;
- aides européennes ;
- ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projet, aides documentaires ...).

L'assistance apportée s'exerce principalement à titre gratuit au stade du conseil, et à titre optionnel et onéreux pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (bâtiment et voirie) et pour la maîtrise d'œuvre (petites opérations de voirie).

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette convention d'offre d'ingénierie publique proposée par le Département du Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **ACCEPTE** la convention proposée.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'offre départementale d'ingénierie publique proposée par le Département du Rhône.

Reprise de la voirie communale du lotissement « Les Charmilles 2 » dans le domaine public – 25/2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 68/2014 par laquelle il était entendu avec la société CAPELLI la reprise de voies et espaces communs du lotissement ainsi que le réseau d'eaux usées (avec boîtes de branchement) par la commune à l'achèvement des travaux du lotissement « Les Charmilles 2 ».

Monsieur Le Maire précise que cette reprise excluait le réseau d'eaux pluviales, ainsi que les deux bassins de rétention enterrés et situés en parties privatives qui resteront en propriété et en entretien sous la responsabilité de l'association syndicale.

Monsieur Le Maire mentionne que cette délibération s'avère incomplète, en effet celle-ci ne concernait que les parcelles AC 117, AC 118 et AC 119 auxquelles il convient d'ajouter les parcelles AC 116, AC 120, AC 134, AC 135 et AC 140.

Monsieur Le Maire propose au conseil d'annuler et remplacer la délibération n°68/2014 par la présente délibération n° 25/2015.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2006 dénommant les voiries de lotissement « Charmilles 2 »

Considérant que conformément à l'article L. 141-3 du Code de la Voirie routière ;

Considérant que la société « CAPELLI » est propriétaire des parcelles AC 118 (correspondant à l'allée des frênes et des églantiers), AC 117 (correspondant au chemin du pétezan), AC 119 (correspondant à l'espace vert commun), AC 116 + AC 140 (correspondant à la Combe Fleurie), AC 120 + AC 135 + AC 134 (correspondant au chemin des noisetiers) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **APPROUVE** le transfert dans le domaine public communal des parcelles AC 116, AC 117, AC 118, AC 119, AC 120, AC 134, AC 135 et AC 140 ;

► **DIT** que ce transfert se fait par le biais d'une remise gratuite des terrains à la commune et que les frais de notaire seront à la charge de la société immobilière « CAPELLI » ;

► **DIT** que cette reprise exclut le réseau d'eaux pluviales, ainsi que les deux bassins de rétention enterrés et situés en parties privatives qui resteront en propriété et en entretien sous la responsabilité de l'association syndicale.

► **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait plusieurs points de situation :

- Suite à l'intervention lors du conseil municipal du mois de janvier 2015 de Monsieur Serge GRANGE, conseiller municipal, faisant part au conseil de l'étude menée par Pôle Emploi pour la fusion à Tarare des agences de Tarare et L'Arbresle, le conseil municipal a approuvé lors de sa réunion du 26 février 2015 une motion relative à la présence de Pôle Emploi sur le Pays de l'Arbresle qui a été transmise à M. Le Ministre du travail, M. Le Préfet, M. le député du Rhône et à M. Le Directeur de Pôle Emploi.
M. Patrice Verchère, Député du Rhône, a répondu qu'il s'était déjà saisi de ce dossier et qu'il avait adressé une demande d'intervention en ce sens à M. Pascal Blouin, Directeur Régional de Pôle Emploi fin janvier 2015.
- Les services de la Préfecture du Rhône nous font savoir que notre dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sollicitée par la délibération n°13/2015 a bien été prise en compte et qu'elle fera l'objet d'une étude par la commission d'attribution.

Commission enfance jeunesse et affaires scolaires – (Loré VINDRY) :

- École :
 - ✓ Un stage de remise à niveau est mis en place durant les vacances de Pâques du 13 au 17 avril 2015, il est proposé à cinq élèves et sera encadré par M. Lescure.
 - ✓ La matinée d'inscription à l'école est prévue le 30 mai 2015, en présence de M. le Maire et de Mme La Directrice l'école. Les inscriptions au restaurant scolaire se feront par la même occasion.
 - ✓ Les assises locales « Mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République » se sont tenues à l'Arbresle le 17 mars 2015. Ce travail comprenant également des ateliers concernait plus particulièrement les collèges et lycées, ce qui ne correspond pas aux problématiques que peut rencontrer la commune.

Des assises nationales en vue d'établir une synthèse, seront prochainement organisées à la préfecture. Les résultats qui en découleront seront ensuite transmis au Ministère de l'Éducation Nationale, qui prendra des mesures. Une information, devrait être attendue vers la fin du mois de mai.

- ✓ Afin de mener à bien l'élaboration du Projet d'Éducation Territorial, nous avons rencontré M. Vitti, inspecteur de l'Éducation nationale à l'Arbresle, ainsi que M. Jacquot de l'association Planète Jeunes. Des éléments importants ont été donnés et nous aideront à la rédaction de ce projet.
- ✓ Le site internet de la commune a été entièrement remis à jour.

✗ **Commission Voirie (Christian BILLAUD) : absent**

✗ **Commission informatique et information – (Ghislaine LALBERTIER) :**

- Serveur informatique : la commune étudie le remplacement du serveur informatique, l'application de gestion de l'administration communale (Berger-Levrault / e-magnus) imposant de passer à une version de serveur postérieure à 2003. Une prestation de la part de l'éditeur de réinstallation du logiciel sera à prévoir en plus du coup de mise en place de l'équipement.

✗ **Commission bâtiments – (Joseph LILLO) :**

- Mairie : des obturateurs de tuiles vont être mis en place tout autour du toit afin d'éviter que les pigeons ne nichent.
- Boulangerie : des devis sont en cours d'établissement pour le traitement des panneaux en bois sur la façade.

✗ **Commission vie sociale et associative – (Geneviève RIBAILLIER) : absente**

Madame Odile OUÉDRAOGO, conseillère municipale, commission jeunesse :

- Planète Jeunes : une ruée vers l'œuf est organisée le dimanche de Pâques sur le domaine de La Tourette.
- L'évolution des statuts de l'association vers une structure de type MJC est en cours de finalisation.
- Un concert est prévu le samedi 28 mars 2015 à la salle d'animation, les voisins ont été prévenus du bruit éventuel.

Madame Xandrine Guérin et M. Serge GRANGE, conseillers municipaux, commission environnement :

- Le projet de trouver une journée commune pour effectuer la collecte des déchets est difficile à réaliser pour l'année 2015 et est reportée à 2016. Une date est donc à reprogrammer dès que possible pour la commune.
- L'élaboration du programme de la semaine de l'environnement avance, le fil conducteur sera la réduction des déchets.

La séance est levée à 22h25

Jean MARTINAGE

Loré VINDRY

Christian BILLAUD

*Absent, excusé a donné procuration
à M. Joseph Lillo*

Ghislaine LALBERTIER

Joseph LILLO

Geneviève RIBAILLIER

Absente, excusée

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Odile OUEDRAOGO

Régine PASQUIER

Catherine VITOUX

Olivier FARGES

*Absent, excusé a donné procuration
à M. Jean Martinage*

Serge GRANGE

Xandrine GUÉRIN

Bertrand GONIN